



Juillet 2020



Newsletter de l'Association des Anciens Élèves

*«J'abandonne sur une chaise le journal du matin
Les nouvelles sont mauvaises d'où qu'elles viennent [...]
Je garderai pour moi ce que m'inspire le monde
Elle m'a dit qu'elle voulait si je le permettais
Déjeuner en paix»*

J'ai souvent pensé aux paroles de cette belle chanson de Stéphane Eicher. Trop d'informations, de mauvaises nouvelles, de peurs... A l'heure où je vous écris, je caresse l'espoir d'une fin d'été un peu moins pesante que ce printemps très particulier. Oui, depuis le 17 mars, nous vivons des semaines difficiles. Je ne vous cache pas que les quelques jours avant la date de l'assemblée générale, j'ai hésité à l'organiser. Comme tout le monde, j'avais du mal à croire à ce qui arrivait. J'ai pris le risque de maintenir la rencontre pour nous retrouver en respectant les gestes barrières. Était-ce raisonnable ? Une semaine plus tard, la France était confinée ! Plusieurs inscrits ont préféré ne pas venir, ce qui peut parfaitement se comprendre. Lors de l'assemblée générale, le reproche nous a été fait d'une baisse des participants au repas par rapport aux années précédentes. Je connaissais la raison des annulations de dernière minute. Ne voulant pas effrayer l'assemblée, j'ai préféré garder le silence. Néanmoins, 82 anciens pensionnaires se sont déplacés, tout comme en 2018. Nous pouvons remercier les anciens qui se sont malgré tout cela déplacés. Par rapport au foyer protestant, on peut constater un chiffre en baisse dû également à la présence d'anciens venus après le repas. Peu de restaurants permettent

l'organisation de grandes manifestations. Ce 143ème anniversaire a eu lieu au chalet du Kurgarten où la distanciation n'était guère possible. 2020 marque donc un tournant dans nos vies et dans notre association. Le Covid-19 s'est mondialement imposé. Rien ne sera plus comme avant. C'est un fait certain. Ce printemps laissera des traces. Il y a eu beaucoup de réflexes de solidarité mais aussi, malheureusement, l'expression d'individualismes parfois forcenés, des comportements égoïstes. Éternelle ambivalence humaine ! L'association à travers Facebook a lancé une alerte pour venir en aide aux anciens en cas de difficultés. Aucune aide financière n'a été sollicitée, mais par contre des discussions téléphoniques et de nombreux échanges de sms et d'e-mail.

Nous avons tenu bon, autant que possible.

Cette crise sanitaire majeure nous donne matière à réflexion. J'espère que nous continuerons à distinguer l'essentiel du superflu, que nous adopterons de nouvelles manières de penser l'existence. Notre humanité sera peut-être sauvée par cette prise de conscience.

Avec votre soutien, par votre présence aux fêtes, vos dons annuels, le paiement de la cotisation annuelle (8 €), le comité de l'Association poursuivra ses missions au service des anciens pensionnaires du Foyer de la Jeunesse Charles Frey.

En attendant bonne lecture, bon été et continuez à vous protéger.

Christian PFEIFFER Président



Suite à l'Assemblée générale du 8 mars 2020

A propos de l'organisation du repas des Anciens

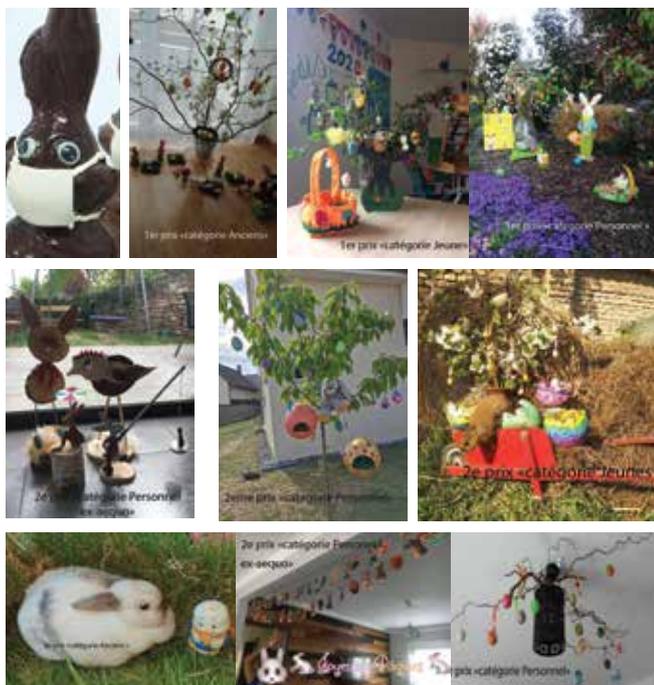
Pour la deuxième année consécutive, nous allons au restaurant pour partager le repas. L'organisation est simplifiée et beaucoup moins onéreuse pour l'association. Les membres du comité sont davantage disponibles. Pourtant, l'organisation de l'AG du matin après le dépôt de gerbe reste un moment précipité peu propice au bon déroulement des débats.

Étant donné le retard pris, l'assemblée n'a pas pu profiter de l'apéritif offert par l'établissement. Faut-il à l'avenir, dans l'esprit également d'une «distanciation sociale», organiser nos festivités en deux temps différents. Le conseil d'administration va réfléchir dans ce sens à la rentrée prochaine.

Concours de la plus belle décoration de Pâques

L'association a organisé pendant le confinement un concours réservé aux anciens, aux enfants du foyer et au personnel et leurs enfants (via Facebook)

10 participants ont envoyé la photo de leur décoration pascale. De beaux lots ont récompensé les lauréats.



EVENEMENTS FAMILIAUX-décès

Bruno PORTA le 21 janvier 2019 à 40 ans

Yvette SIEFFERT le 28 mars 2019 à 85 ans

Yves KAUTZMANN le 19 juin 2019 à 76 ans

Thomy BEN-HAMOU le 23 juin 2019 à 62 ans

Yolande SCHOETTEL le 16 juillet 2019 à 74 ans

Jean-Claude HALTER le 07 novembre 2019 à 74 ans

Ernest GALMICHE le 04 octobre 2019 à 63 ans.

NB : liste des défunts communiquée par leurs familles.

L' Association en chiffres

Nombre d'abonnés à la Gazette : 423 envois postaux
Nombre de cotisants : 60 personnes
Nombre de membres Facebook : 507 membres

Une cotisation majorée

Lors de l'assemblée générale du 10 mars 2019, l'augmentation de la cotisation annuelle a été votée.

Elle est passée à 8 € .

Conseil d'administration

Article 1

Le Conseil d'Administration de l'Association des Anciens Élèves du Foyer de la Jeunesse Charles Frey et de l'Hospice des Orphelins de la ville de Strasbourg est composé comme suit :

Cathie BALZINGER, Dominique BALZINGER, Alain DURAND, Pascale GIESSENHOFFER-RIZZI, René KAPP, Mireille LONSDORFER-TRAUTMANN, Francine MORILLE MONNE, Christian PFEIFFER, Yolande SCHAER, Mireille SCHIFFERLE-REGGER, Joseph SIEGEL, Elisabeth STEINER, Eric REGINA, Mathieu WINUM

Article 2 :

Le bureau de l'Association des Anciens Élèves du Foyer de la Jeunesse Charles Frey et de l'Hospice des Orphelins de la ville de Strasbourg est composé comme suit :

- Président : Christian PFEIFFER
- Vice-Présidente : Mireille LONSDORFER-TRAUTMANN
- Secrétaire : Yolande SCHAER
- Trésorière : Francine MORILLE-MONNE

Appel à cotisation et dons

COTISATION ANNUELLE : 8,00 €

- Je verse ma cotisation annuelle : _____ €

- Je verse un don déductible des impôts : (de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable). Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Montant : _____ €

Prénom Nom, _____

Adresse : _____

Localité : _____

Tél. :

Coupon à renvoyer avec votre chèque à
Ass. des Anciens Élèves du Foyer Charles Frey
24, rue de Douillac - 67610 LA WANTZENAU

Assemblée Générale - exercice 2019 du 8 mars 2020

Avant de débiter l'Assemblée Générale, le conseil d'Administration, les amis et les anciens pensionnaires se sont réunis à 10h15 au monument aux morts, place Henri Will, pour y déposer une gerbe en souvenir des membres décédés en 2019.

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue dans la salle des fêtes du Foyer de la Jeunesse Charles Frey à 10h30, dimanche 8 mars 2020, en présence de :

- **Monsieur Jean-Philippe MAURER**, Vice-président du Conseil départemental et Président du Conseil d'Administration du Foyer de la Jeunesse.
- **Monsieur Pierre BOUAT**, Directeur de Foyer Charles Frey
- 70 anciens élèves et amis.

Suite au dépôt de gerbe, le Président de l'AAE, fait lecture des noms, prénoms et qualité des disparus. (voir ci-contre)

- **Lecture et approbation du procès-verbal de l'AG. du 10 mars 2019**

La secrétaire, Yolande SCHAER, a lu le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mars 2019 qui n'a donné lieu à aucun commentaire. Le rapport est accepté à l'unanimité.

- **Rapport moral et d'activités exercice 2019**

Les 70 membres présents avaient à leur disposition un rapport écrit, complet qui a été lu et commenté par le président.

- **Rapport financier exercice 2019**

La trésorière a commenté le bilan présenté. Les comptes de l'exercice 2019, ont été clairement explicités. Le président a insisté sur le compte de résultat où toutes les dépenses sont détaillées notamment l'organisation de la fête annuelle et l'ensemble des dépenses concernant le fonds de secours, les dépenses de fonctionnement et les frais de communication à destination des membres. Toutes ces dépenses sont légalement obligatoires puisqu'elles figurent dans les missions et les statuts de l'Association.

- **Une subvention annuelle**

Nous remercions le Foyer de la Jeunesse pour l'octroi de la subvention annuelle de 600,- €

- **Rapport des réviseurs aux comptes exercice 2019**

Marianne KURTZ et Lucien TROMPETER (en remplacement de Yolande SCHOETTEL, décédée) ont effectué au siège social, le 12 février 2020 en présence de la trésorière Francine MORILLE-MONNE et du président Christian PFEIFFER, la vérification ligne par ligne de l'ensemble des écritures comptables (dépenses et recettes).

Marianne KURTZ et Lucien TROMPETER attestent que :

- l'examen approfondi des livres et des pièces justificatives a démontré la bonne tenue des comptes et l'exactitude des renseignements fournis dans le bilan financier de l'association. Les charges et les recettes ont été correctement enregistrées dans les comptes 2019.

- Les recettes s'élèvent à 11930,23 € et les dépenses à 6 264,66 € avec un delta de 5 665,57 €. Cette situation s'explique par les intérêts perçus lors de l'échéance d'un placement comme présenté dans le compte de résultat.

- L'assemblée générale a donné « quitus à la gestion de la trésorière » par un vote à l'unanimité.

- **Renouvellement des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2020**

Marianne KURTZ demande le renouvellement de son mandat pour l'exercice 2020/2021. Lucien TROMPETER pose sa candidature pour l'exercice 2020/2021 (candidature votée à l'unanimité) ;

L'A.G. a approuvé ces demandes ci-dessus pour l'exercice 2020/2021 par un vote à l'unanimité.

- **Renouvellement p/moitié (tous les 2ans) des membres du Conseil d'Administration**
Ont été réélus à l'unanimité : BALZINGER Dominique – KAPP René – MORILLE Francine – REGINA Éric – SCHIFFERLE Mireille – SCHAER Yolande – SIEGEL Joseph. Après présentation des membres, ils ont été individuellement élus à l'unanimité.

- **Candidature spontanée** : soit pour être réviseur et/ou pour être membre suppléant.
Après un vote de l'assemblée la candidature d'Alphonse ZIMMERMANN n'a pas été retenue par absence de consensus et de majorité lors du vote de l'assemblée.

- **Permanence associative - Bureau des Associations**

Une permanence a été organisée tous les 1^{ers} mercredi du mois au Foyer Charles Frey.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES
du Foyer de la Jeunesse Charles Frey



ET DE L'HOSPICE DES ORPHELINS
DE LA VILLE DE STRASBOURG
(Reconnue d'Utilité Publique 1888)

143° Anniversaire





Point divers :

Demande d'Alphonse ZIMMERMANN :

- Modifier les statuts pour revenir aux statuts d'avant 2006
- Revenir à une cotisation de 5,-€
- Réactiver le site de Dabo

Christian PFEIFFER précise qu'il n'a jamais été question de revenir aux statuts d'avant 2006. Rien ne justifie ce changement. Le risque serait la perte de la «Reconnaissance d'Utilité Publique».

Monsieur Jean Philippe MAURER confirme et appuie la réponse de notre président en défendant les statuts actuels de notre association. Il félicite le président et tous les membres bénévoles qui œuvrent au sein de cette association en leur manifestant une parfaite reconnaissance qu'il qualifie d'exceptionnelle et si rare de nos jours. A sa connaissance, il n'existe qu'une vingtaine d'associations, aux statuts identiques aux nôtres, dans toute l'Alsace.

- Martial MARTZLOFF reproche au président de ne plus faire de prêt. Le président lui rétorque que cette affirmation est inexacte. Aucune demande de prêt a été sollicitée depuis quatre ans. Derniers prêts octroyés : en 2013 un prêt de 1000 € à JP G. , un autre prêt pour 1200 € en 2016 à M.W.

- Martial MARTZLOFF propose de nommer le Directeur de l'établissement membre titulaire et permanent, au Conseil d'Administration de l'AAE.

Christian PFEIFFER précise que les nouveaux statuts de 2006 ne le permettent pas. Les statuts ont été modifiés en 2006, car aucun directeur ne voulant plus voulu être président de l'association après 2002. Le Directeur Pierre BOUAT refuse catégoriquement cette demande en expliquant que l'AAE et l'établissement sont deux structures juridiques différentes, et aucune n'exerce d'autorité sur l'autre. Les affaires internes et les activités de l'association ne sont pas l'affaire du Directeur de l'établissement.

- Concernant la demande d'Alphonse ZIMMERMANN au sujet de Dabo, le Directeur Pierre BOUAT confirme la vente du domaine et précise qu'il est inutile d'espérer une modification quelconque de la décision du Conseil d'administration de l'établissement Foyer de la Jeunesse Charles Frey.

- **Cotisation :**

Suite à la demande d'Alphonse ZIMMERMANN , nous avons procédé au vote à main levée pour réviser le montant de la cotisation pour 2020/21.

Quitus est donné au maintien de la cotisation à 8,00 € avec 58 voix pour et 2 contre. Levée de séance : 12 h15

